



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02200

Numéro SIREN : 750 963 472

Nom ou dénomination : 3-D Matrix Europe

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2015 sous le numéro de dépôt A2015/019715



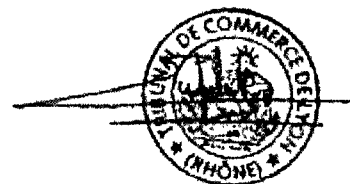
4631048

Dénomination : 3-D Matrix Europe
Adresse : 11 chemin Des Petites Brosses 69300 Caluire-et-cuire -
FRANCE-

n° de gestion : 2012B02200
n° d'identification : 750 963 472

n° de dépôt : A2015/019715
Date du dépôt : 03/08/2015

Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 10/07/2015



4631048

3-D MATRIX EUROPE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3 060 000 euros

Siège social : 11, Chemin des Petites Brosses

69300 CALUIRE ET CUIRE

750 963 472 RCS LYON

COPIE

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

LA SOUSSIGNEE :

- Société **3-D Matrix Ltd** Société de droit japonais dont le siège social est 3-2-4 Kojimachi, Chiyoda-Ku, Tokyo, Japon, immatriculée au Japon sous le numéro 0100-01-087940,

Représentée par Monsieur Keiji Nagano, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Associée unique de la société 3-D Matrix Europe

A PRIS LES DECISION SUIVANTES AYANT POUR OBJET :

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

- Monsieur Jun OKADA, né le 31 juillet 1974 à Fukuoka (Japon), demeurant à Sakuradai 3-35-16-501, Nerima-Ku, Tokyo, 176-002 JAPON

L'associée unique décide que Monsieur Jun OKADA sera investi des mêmes pouvoirs de direction et de représentation que le Président et ainsi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des attributions exercées collectivement par les associés et dans la limite de l'objet social.

Monsieur Jun OKADA a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclaré qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Monsieur Jun OKADA ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

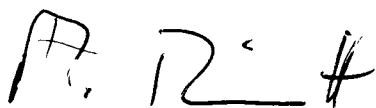
Il aura droit, toutefois, au remboursement, sur justificatifs, des frais de représentation et de déplacement raisonnablement encourus dans le cadre de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'un original des présentes, à l'effet d'effectuer les publications et formalités nécessités par la décision qui précède.

FAIT A CALUIRE ET CUIRE
Le 10 Juillet 2015

Copie certifiée conforme
Le Directeur Général
Monsieur Marc RIOULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Rioult' with a stylized flourish at the end.